

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00012

**MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE
HORIZONTALE SUR LES VOIRIES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE N°2014VO61**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 01 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151223-D20160001210-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

**MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE
HORIZONTALE SUR LES VOIRIES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE N°2014VO61**

Le marché concernant la réalisation de prestations de signalisation horizontale sur les voiries de Saint-Etienne Métropole a été notifié le 13 mars 2014 à l'entreprise Aximum Sud Est Centre Rhône Loire Ain – 5, avenue Benoît Fourneyron – 42160 Andrézieux-Bouthéon. Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Dans le cadre de la transformation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2016, le périmètre d'intervention du titulaire est étendu : il pourra porter sur les voiries communales des 45 communes, transférées à cette date.

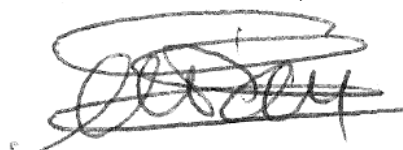
Le marché initial reste inchangé, toutes les clauses demeurant applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation de cet avenant n°4 au marché n°2014VO61,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 4 au marché n°2014 VO 61 ci-dessus énoncé.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU